

FICHE PROGRAMME

CONDITIONS DE TRAVAIL

Référence : PR6020

FORMATION REFERENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Réglementation :

Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail).

Cette obligation de nommer un Référent en Santé & Sécurité au Travail s'applique à tous les établissements, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, dès lors qu'ils embauchent au moins un salarié.

Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, Jo du 3, art. 3, 20,27 et 39

La formation en santé et sécurité au travail des Référents Santé Sécurité au Travail devient obligatoire. Sa durée est identique à celle attribuée aux élus CSE (5 jours) et sa prise en charge est assurée par l'employeur.

Pré Requis :

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Profil du stagiaire :

Directeur ; Personnel des Ressources Humaines ; Personnel du Service qualité ; Responsable secteur ; Professionnel d'une structure externe ; Encadrant...

Objectifs :

Former des référents santé et sécurité afin qu'ils mettent en place et managent une dynamique de prévention en santé et sécurité au travail.

A l'issue de la formation, chaque participant aura pour mission d'assurer la veille réglementaire et périodique dans son établissement. Analyser les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles permettant de passer d'une approche corrective à une approche préventive.

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise et la pérenniser dans le temps.

Durée et rythme : 5 jours soit 35 heures

Effectif : Groupe de 1 à 10 participants

Format : Présentiel

Programme :

- Connaître le rôle et les missions du Référent Santé et Sécurité.
- Comprendre les enjeux de la prévention.
- Connaître les prescriptions réglementaires en santé et sécurité au travail
- Connaître les veilles réglementaires et périodiques dans son établissement
- Connaître les documents et registres obligatoires
- Connaître les notions d'Accident du Travail, Maladie professionnelle

- Mettre en œuvre une démarche d'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Comprendre la méthode d'analyse d'une situation de travail.
- Comprendre la méthode d'évaluation des risques professionnels
- Définir et mener un plan d'action prévention des risques professionnels dans son établissement

Evaluation de stage :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation, elle est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module

Évaluation du savoir-faire par des études de cas, mises en situations et des exercices.

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer

Expérience dans le domaine de la santé et sécurité au travail

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie

Renouvellement :

Cette formation sera réactualisée chaque fois que nécessaire.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Tarifs : Nous consulter